



ANIMATRICE / ANIMATEUR EDUCATIF(VE) ACCOMPAGNEMENT PERISCOLAIRE

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[11/D/23](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Violence interne et externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs
- Horaires atypiques : horaires décalés et/ou fragmentés
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante, contact avec un public pouvant être en difficultés linguistique, sociale, mentale, disponibilité continue auprès des enfants

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Gestes répétitifs : habillage et déshabillage des enfants, couverture des livres, collage, découpage, ménage^(P)
- Ambiance sonore ^(P): restauration enfants, cours de récréation
- Contraintes posturales et articulaires^(P) : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, travail à genoux, accroupie, port d'enfants
- Manutentions manuelles et port de charges^(P): matériels, lits ...
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : contamination par le public/les enfants (grippe, gastro-entérite...)
- Travail sur ou en bordure de voirie : accompagnement des enfants

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Ambiance climatique, thermique et humidité^(P) : mesurage au moyen d'un thermomètre, d'un hygromètre...
- Ergonomie de l'aménagement du bureau de travail : analyse de l'activité au poste de travail
- Manutentions manuelles et port de charges^(P) : analyse de l'activité au poste de travail
- Ambiance lumineuse : mesurage au moyen d'un luxmètre, d'un luminance-mètre
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre

Mesures de prévention collectives

- Equipements de travail : matériels spécifiques et adaptés
- Organisation du travail : réunion de régulation des équipes, alternance des tâches, gestion du temps, transversalité, communication

Mesures de prévention individuelles

- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du corps : vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries,
- Autres : fauteuils à roulettes à hauteur d'enfants, soutien psychologique personnalisé, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP),
- Liés aux secours :
 - gestes de premiers secours;
 - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau n°57 RG : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°65 RG : lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Toxi-infections alimentaires en cas de travail en collectivité

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Tuberculose (BCG)
- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Hépatite B

Vaccinations recommandées

- Rubéole
- Hépatite A

Suivi post professionnel

- Néant